



## **PRIORITES PROPOSEES POUR LES RESSOURCES MOBILISEES ACTIVEMENT COMME CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SANS OBJET SPECIFIE**

1. Actuellement, près des deux-tiers des activités du CIRC sont financées par le budget ordinaire alimenté par les Etats participants, le reste provenant de sources extrabudgétaires. Ces dernières sont constituées principalement des contributions volontaires à objet désigné qui proviennent essentiellement de subventions concurrentielles, même si elles sont de plus en plus souvent complétées par des financements directs.
2. Le Secrétariat cherche activement à identifier de nouvelles possibilités de financement et déploie des efforts pour mobiliser des ressources. Un consultant possédant une grande expérience dans ce domaine, a été appelé récemment pour aider le Directeur à mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources visant à élargir le portefeuille de donateurs stratégiques et à récolter des fonds à l'extérieur pour permettre au CIRC d'exploiter tout son potentiel et notamment d'atteindre ses objectifs décrits dans la Stratégie du CIRC à moyen-terme 2016–2020, approuvée récemment.
3. On continuera à mobiliser des ressources pour des projets spécifiques tandis que des efforts seront faits pour accroître les contributions volontaires sans objet spécifié. Conformément à la Résolution GC/23/R6, les contributions volontaires pour lesquelles aucun objectif n'est précisé ou les fonds *sans affectation* sont crédités sur le Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié et le montant accumulé sur ce compte peut être utilisé pour des projets particuliers recommandés par le Conseil scientifique et approuvés par le Conseil de Direction.
4. Jusqu'ici les fonds accumulés sur le Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié provenaient de dons spontanés, y compris de legs de particuliers. Le Directeur dispose de deux autorisations permanentes d'utiliser les fonds de ce compte chaque année, dans la mesure d'un solde positif, pour financer les bourses et les allocations pour chercheurs invités, de la façon suivante :
  - a. Résolution GC/24/R7, paragraphe (2) : financement de deux bourses d'un an, pour un montant maximum de 34 650€ (50 000 dollars US @0,693) ;
  - b. Résolution GC/34/R9, paragraphe 2 (ii) : financement de l'allocation pour chercheur invité, pour un montant maximum de 55 440€ (80 000 dollars US @0,693).

5. Depuis l'adoption de la Résolution GC/24/R7 en 1983, le coût des bourses a augmenté progressivement. Pour permettre au Centre de financer deux bourses de douze mois, le Secrétariat demande au Conseil de Direction s'il pourrait envisager d'augmenter le montant autorisé à cette fin, et passer de 34 650€ à 80 000€.

6. Le Centre continuera de prioriser le solde du Compte spécial pour contributions volontaires actuel, lequel a exceptionnellement augmenté en 2015 grâce au legs de Mme Benmoussa (voir Document [GC/58/17](#)), pour pouvoir provisionner ces deux autorisations permanentes sur les six prochaines années.

7. Les fonds sans affectation mobilisés selon la nouvelle stratégie seront versés sur ce compte. Le Directeur prie le Conseil de Direction d'approuver un mécanisme d'affectation de ces fonds sans avoir à attendre la session du Conseil de Direction. Par conséquent, pour la période 2016–2020, le Conseil de Direction est invité à accorder au Directeur une autorisation permanente lui permettant d'affecter ces ressources aux cinq projets prioritaires du Centre figurant ci-dessous :

*a. Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR)*

La GICR (<http://gicr.iarc.fr/fr/>) est une initiative coordonnée par le CIRC, qui regroupe de multiples partenaires et vise à améliorer radicalement la qualité et la couverture des données sur le cancer dans le monde. Pour cela, la GICR participe au développement des registres du cancer fondés sur la population, grâce à la création d'une série de Pôles régionaux du CIRC qui fournissent assistance technique et conseils aux registres des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) situés dans leur région. L'OMS reconnaît la GICR comme l'outil capable d'aider les Etats membres à mesurer l'indicateur « incidence du cancer par type de cancer pour 100 000 habitants » du Cadre mondial de suivi pour les maladies non transmissibles (MNT).

*b. Monographies du CIRC et IARC Handbooks of Cancer Prevention*

Le Programme des Monographies du CIRC (<http://monographs.iarc.fr/indexfr.php>) est le programme phare du Centre. Ce programme international et pluridisciplinaire dont l'objectif est d'identifier les facteurs de risque de cancer, est réputé pour ses évaluations indépendantes qui font autorité. Le programme des *IARC Handbooks of Cancer Prevention* (<http://handbooks.iarc.fr/>) est une initiative complémentaire des Monographies du CIRC, fondée sur l'examen critique des données relatives à l'efficacité de certains agents et interventions de prévention primaire et secondaire dans la prévention du cancer. Le processus d'évaluation suit étroitement le modèle des Monographies du CIRC : des Groupes de travail constitués d'experts scientifiques sélectionnés d'après leurs contributions dans les domaines scientifiques pertinents sont chargés de synthétiser et d'examiner de façon critique la littérature scientifique se rapportant aux agents ou interventions sélectionnés.

*c. Le Réseau des biobanques et la constitution de cohortes dans les PRFI (BCNet)*

Le réseau BCNet [pour *Biobank and Cohort Building Network*] (<http://bcnet.iarc.fr/>) a été créé pour permettre aux biobanques des PRFI de travailler ensemble de façon coordonnée et relever ensemble les nombreux défis que pose le développement de biobanques, sans oublier les problèmes éthiques, juridiques et sociaux. De plus, BCNet facilite le partage des ressources (compétences, protocoles, modèles de gestion, stratégies, etc.), le

développement de projets communs, renforce la qualité des ressources et augmente la compétitivité des biobanques des PRFI lorsqu'elles soumettent des demandes de financement au niveau international.

*d. Bourses de formation du CIRC*

Le Programme Education et formation (<http://training.iarc.fr/>) gère un ensemble de bourses du CIRC, de courte et de longue durée, destinées à des chercheurs en début de carrière et à des chercheurs invités. Une de ses composantes essentielles, le programme de bourses postdoctorales du CIRC, offre à de jeunes chercheurs, quel que soit leur pays d'origine, la possibilité de poursuivre leur formation au CIRC au sein d'un des Groupes de recherche. Le Centre continue à s'investir plus spécialement dans le développement des compétences en matière de recherche sur le cancer dans les PRFI en formant des chercheurs de ces pays. Du fait de leur qualité, les Bourses postdoctorales du CIRC ont obtenu de façon compétitive deux subventions consécutives dans le cadre du programme COFUND - Actions Marie Curie de l'Union européenne, ce qui a permis leur expansion depuis 2010. Les financements complémentaires recherchés permettraient de pérenniser ce programme, le Centre ayant été informé au début de l'année qu'il n'était plus éligible au cofinancement de l'Union européenne.

*e. Le Nouveau Centre du CIRC*

L'Etat français et les autorités locales se sont engagés sur un budget de 48 millions € pour le projet de Nouveau Centre. Ce budget et les fonds provenant potentiellement de la vente du bâtiment Latarjet permettront de couvrir l'essentiel du projet. Le Centre devra mobiliser des fonds supplémentaires pour couvrir le coût du déménagement dans le nouveau bâtiment et pour moderniser les laboratoires, les installations de la biobanque et les bureaux (voir le Document [GC/58/8](#)).

8. Le Directeur continuera à rendre compte annuellement au Conseil de Direction de l'utilisation du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié, en indiquant clairement les fonds recueillis de façon proactive et leur allocation aux programmes prioritaires présentés dans ce document.